

LUNDI 7 OCTOBRE 2019



# SEMINAIRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION  
DE L'ÉTAT ET DE LA  
COMMUNICATION  
INTERMINISTÉRIELLE

[pref-communication\[at\]haute-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-loire.gouv.fr)

04 71 09 91 04

# Le Grenelle de la lutte contre les violences conjugales

Dans le cadre de la mobilisation nationale consacrée au Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, et afin de poursuivre la concertation sur cette thématique en Haute-Loire, un séminaire est organisé lundi 7 octobre 2019, coordonné par Mme Véronique Ortet, sous-préfète de Brioude et référente "violences." L'ensemble des acteurs qui interviennent au sein de cette politique publique ont été réunis : services de l'Etat et opérateurs, représentants des organismes locaux d'assurance maladie, instances judiciaires, collectivités ou encore réseau associatif.

## Quelle déclinaison en Haute-Loire ?

---

### 1. Le Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV)

Dans le cadre de ce Grenelle, le préfet et le procureur général ont réuni le 4 septembre dernier, les membres du Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV), conformément aux instructions des ministres de l'Intérieur et de la Justice.

A l'issue de cette réunion d'échanges, dont l'objectif a été d'engager la réflexion sur le renforcement de l'efficacité du dispositif départemental, de nombreuses propositions ont pu émerger et seront transmises à la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, réparties dans trois thématiques définies au niveau national : prévention des violences, accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants, protection des victimes et sanction des auteurs de violences conjugales.

## Prévention des violences

- Généraliser les bonnes pratiques au sein des brigades de gendarmerie avec 20 référents violences intra-familiales (VIF) et mettre en place un protocole d'évaluation du niveau de danger (zones police et gendarmerie) ;
- Développer l'éducation à l'égalité, à la prévention des violences et au recueil de la parole : école, campagne grand public, réseau associatif, formation des enseignants, des auxiliaires de vie scolaire, travailleurs sociaux, médecins généralistes, étudiants en médecine, infirmiers...
- Réaliser un retour d'expérience systématique à la suite d'un féminicide pour analyse et amélioration du niveau de prévention ;
- Aider et former les soignants lors de l'accueil de personnes ou de couples à la détection des situations de risques de violences;
- Améliorer le repérage des violences conjugales et l'accueil par les médecins généralistes, les maires, etc. ;
- Travailler avec un réseau d'acteurs élargi (professionnel.le.s travaillant à domicile tels que les infirmier.ère.s par exemple)

## Accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants

- Informer les victimes sur l'avancement des procédures et de l'enquête ;
- Vérifier la faisabilité de la prise en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) d'un volume d'accompagnement psychologique pour certaines situations non couvertes par l'assurance maladie ordinaire ;
- étudier les alternatives à l'impossibilité de faire des consultations au sein d'unités médico-judiciaires (UMJ) de femmes victimes de violences hors réquisitions du parquet ;

- Travailler sur la coordination des acteurs et associations pour éviter les redites ;
- Etudier les conditions de prise en charge de publics spécifiques (personnes handicapées victimes de violences conjugales) ;
- Etudier la possibilité de créer des bons de consultations gratuites d'avocats "fléchés" violences conjugales.

## Protection des victimes et sanction des auteurs

- Etudier les possibilités de compenser les difficultés de mobilité pour les victimes éloignées des chefs lieux d'arrondissement ;
- Constat de la montée de la violence des auteurs à l'encontre des proches, aidants ou travailleurs sociaux ;
- Vérifier s'il y a besoin de téléphones grave danger supplémentaires (4 sont disponibles à ce jour).

Il conviendrait également d'améliorer la prise en charge psychiatrique des personnes auteurs de violences conjugales.

## 2. Les dispositifs, actions et projets sur le département

Il existe bon nombre de dispositifs, d'actions et de projets sur le département, souvent bien adaptés aux besoins :

- ✓ Un réseau de lutte contre les violences conjugales (dont une animation sur 3 territoires) avec des partenaires de tout horizon (social, santé, juridique...) coordonné par Mme Aurélie Néry, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité et un représentant du conseil départemental

- ✓ Un accompagnement global par les associations spécialisées tout au long de la procédure (juridique, psychologique, social)
- ✓ 3 accueils de jour pour les victimes de violences conjugales
- ✓ Des correspondants violences conjugales
- ✓ 2 référents violences couvrant le département
- ✓ Des référents violences intra-familiales en gendarmerie et au commissariat
- ✓ Une unité médico-judiciaire
- ✓ Une offre d'hébergement et de logement d'urgence gérée par le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)
- ✓ 4 téléphones grave danger (TGD)
- ✓ Un dispositif d'évaluation personnalisée des victimes
- ✓ Des stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales
- ✓ Un point-rencontre
- ✓ Des actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes dont les violences conjugales auprès de professionnel.le.s et du grand public

- ✓ Une mobilisation des acteurs du réseau de lutte contre les violences conjugales tout au long de l'année le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
  
- ✓ Nomination de Mme Véronique Ortet, référente violences au sein du corps préfectoral
  
- ↻ En cours : mise en place d'un intervenant social en gendarmerie et d'un intervenant juridique au commissariat